

République Française  
Département de la SOMME - Arrondissement de MONTDIDIER - Canton de ROYE

**COMMUNE DE BUS-LA-MESIERE**  
**REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 22 mai 2023**

L'an deux mil vingt-trois le vingt-deux mai à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bus-La-Mésière, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Guillaume BARBIER, le Maire.

**Convocation faite le** 15/05/2023

**Étaient présents** : M. BARBIER Guillaume – M. HERIN Christophe – M. BLANCHARD Philippe – M. BOISSIERE Ridha – Mme CORDONNIER Manhattan – M. VANNES Marc – Mme POIZEAUX Nicole – Mme CRESPEL Brigitte

**Absents excusés** : M. DELY Jean-Michel – M. POIZEAUX Patrick

**Pouvoirs** : M. POIZEAUX Patrick à Mme POIZEAUX Nicole

Monsieur le maire demande l'ajout d'une délibération : modification de statut du SISCO "SUD DE ROYE", Le Conseil Municipal accepte cet ajout.

**ORDRE DU JOUR**

1. Délibération pour le changement de statut du SISCO "SUD DE ROYE",
2. Délibération pour le passage des câbles par la Société « ENERGIE TEAM »
3. Délibération pour le plan des modifications de limite entre les circonscriptions territoriales des communes
4. Délibération sur l'implantation d'un parc éolien de la Planchette – Commune de Crapeaumesnil
5. Délibération pour les travaux de voiries 2023 – Communauté de Communes du Grand ROYE
6. Délibération pour l'achat de matériel informatique pour le secrétariat de mairie
7. Délibération pour la création d'un poste d'agent pour le secrétariat de mairie
8. Délibération Décision Modificative Budgétaire n°1/2023
9. Questions Diverses

**Début de séance à 18h40**

**Désignation du secrétaire de séance :**

Mme Manhattan CORDONNIER est désignée secrétaire de séance.

**1. Délibération pour le changement de statut du SISCO "SUD DE ROYE"**

*Délibération n° 2023/10*

*Publication et Contrôle de légalité le 26/06/2023*

Monsieur le Maire présente, avec la collaboration de M. HERIN, les modifications du statut du SISCO « SUD DE ROYE".

**Le Conseil municipal, après délibération :**

- Accepte à l'unanimité les modifications de statut du SISCO "SUD DE ROYE"

**2. Délibération pour le passage des câbles par la Société « ENERGIE TEAM »**

*Délibération n° 2023/11*

*Publication et Contrôle de légalité le 26/06/2023*

Monsieur le Maire présente le projet de convention de la société « Energies Team".

**Le Conseil municipal, après délibération :**

Refuse à l'unanimité le passage des câbles dans la commune de la société « Energies Team" afin d'éviter les risques des courants induits (courants électromagnétiques) aux habitants. Charge Monsieur le Maire de voir s'il est possible de faire passer les câbles hors agglomération.

République Française  
Département de la SOMME - Arrondissement de MONTDIDIER - Canton de ROYE

**COMMUNE DE BUS-LA-MESIERE**  
**REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 22 mai 2023**

**3. Délibération pour le plan des modifications de limite entre les circonscriptions territoriales des communes**

*Délibération n° 2023/12*

*Publication et Contrôle de légalité le 10/07/2023*

Monsieur le Maire rappelle qu'en septembre 2022 le conseil a donné un accord de principe au projet de modification des limites intercommunales – Opération d'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental (AFAFE).

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de M. Michel LUCE, président de la commission intercommunale interdépartementale d'aménagement foncier (CIIAF), par lequel, conformément à l'article L.123-5 du Code rural, la commission intercommunale propose la modification des limites intercommunales avec équilibre des surfaces au Conseil Municipal.

Conformément aux dispositions du même article, le Conseil Municipal peut décider, « Lorsque les nécessités de l'aménagement foncier agricole et forestier justifient la modification de la circonscription territoriale des communes, cette modification est prononcée par le préfet, sans qu'il y ait lieu de faire application des dispositions de l'article 2, alinéa 2, et de l'article 3 de l'ordonnance n°45-2604 du 2 novembre 1945 et des dispositions de l'article L.2121-35 du code général des collectivités territoriales.

La décision du préfet est publiée en même temps que la décision du président du conseil général ordonnant le dépôt et l'affichage du plan définitif d'aménagement foncier agricole et forestier".

Le Maire expose les plans présentant les nouvelles limites communales et les tableaux détaillés de modifications des surfaces proposées par la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier.

Le Conseil Municipal constate ainsi que les surfaces en "pertes" et les surfaces « reprises" sont équilibrées.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,**

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L.12-5 et R123-18,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le procès-verbal de la commission intercommunale interdépartementale d'aménagement foncier en date du 20 juin 2022 approuvant le projet d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental.

Vu les plans et tableaux de surfaces annexés.

Décide, à l'unanimité :

- D'approuver le plan de modifications des limites intercommunales avec équilibre des surfaces

**4. Délibération sur l'implantation d'un parc éolien de la Planchette – Commune de Crapeaumesnil**

*Délibération n° 2023/13*

*Publication et Contrôle de légalité le 26/06/2023*

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une délibération du Conseil Municipal doit être faite concernant l'enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien comprenant 5 aérogénérateurs sur la commune de Crapeaumesnil par la Sté Ferme Éolienne Planchette.

République Française  
Département de la SOMME - Arrondissement de MONTDIDIER - Canton de ROYE

## **COMMUNE DE BUS-LA-MESIERE**

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 22 mai 2023

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité, s'oppose à cette implantation

### **5. Délibération pour les travaux de voiries 2023**

#### **Communauté de Communes du Grand Roye (CCGR)**

*Délibération n° 2023/14*

*Publication et Contrôle de légalité le 26/06/2023*

Monsieur le Maire rappelle les devis établis par la Sté VERDI Nord de France pour le programme de voirie 2021-2023 avec la CCGR à savoir :

- Gravillonnage Rue du Tour de Ville pour 12 422,50 € HT
- Solution OPTIMUM Rue de Conchy pour 121 890 € HT
- Solution LOWCOST Rue de Conchy pour 57 760 € HT

**Le Conseil Municipal**, après délibération, à l'unanimité :

- Accepte les travaux de voiries Rue du Tour de Ville pour 12 422,50 € HT
- Refuse les autres travaux de voiries
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette délibération
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de cette délibération

### **6. Délibération pour l'achat de matériel informatique pour le secrétariat de mairie**

*Délibération n° 2023/15*

*Publication et Contrôle de légalité le 26/06/2023*

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Délibérante de la nécessité de changer le matériel informatique qui est obsolète et présente l'offre "Mairie Connectée" de Somme Numérique qui comprend :

- Le pack de services numériques pour un montant de 350 € HT par an sur 2 ans
- L'option « Matériel Informatique » pour un montant de 624,14 € TTC

**Le Conseil Municipal**, après délibération, à l'unanimité :

- Accepte les propositions qui lui sont faites.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette délibération
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de cette délibération

### **7. Délibération pour la création d'un poste d'agent pour le secrétariat de mairie**

*Délibération n° 2023/16*

*Publication et Contrôle de légalité le 10/07/2023*

Monsieur le Maire rappelle les multiples problèmes constatés par le service de secrétariat de la Communauté de Communes du Grand Roye (CCGR) est proposé à l'assemblée délibérante de dénoncer la convention avec la CCGR afin de recruter un(e) secrétaire de mairie. Il précise que la convention de service du logiciel métier sera maintenu.

**Le Conseil Municipal**, après délibération par 8 voix Pour et 1 voix Contre (Mme CORDONNIER) :

- Accepte de résilier la convention de service de secrétariat de mairie avec la Communauté de Communes du Grand Roye
- Accepte la création d'un poste de secrétaire de mairie au grade de rédacteur pour une durée hebdomadaire de 10h – CDD de 6 mois.

République Française  
Département de la SOMME - Arrondissement de MONTDIDIER - Canton de ROYE

**COMMUNE DE BUS-LA-MESIERE**  
**REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 22 mai 2023**

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette délibération
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de cette délibération

**8. Délibération Décision Modificative Budgétaire n°1/2023**

*Délibération n° 2023/17*

*Publication et Contrôle de légalité le 26/06/2023*

Monsieur le Maire fait lecture du mail de Mme GONTIER de service de gestion comptable de Montdidier qui informe la commune d'une erreur de titrage en 2021 pour 318 € établie au nom de la FDE 80 alors que cela concerne le RODP 2020 et 2021 pour le GAZ dont le concessionnaire est GRT GAZ. Afin de régulariser les comptes il est nécessaire d'ajouter des crédits au compte 673. Il propose les écritures de décisions modificatives budgétaire suivantes :

Compte	Libellé	Augmentation de Crédit	Diminution de Crédit
615231	Entretien et réparations de voiries		400 €
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	400 €	
Solde		0 €	

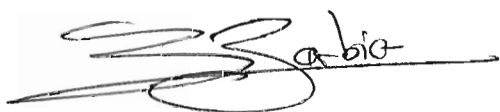
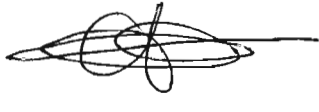
**Le Conseil Municipal**, après délibération

- Accepte à l'unanimité les propositions qui lui sont faites
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de cette délibération

**9. Questions Diverses**

- M. le Maire informe l'assemblée que M. GUIO Georges demande s'il peut abattre l'arbre, en mitoyenneté avec la commune, derrière le chenil. L'assemblée donne son accord.
- M. BERTRAND (17 Rue du Pont) à fait une demande, auprès de M. le Maire, d'installation d'un bus dans son terrain. L'assemblée délibérante demande, avant toute autorisation, que M. BERTRAND présente lors du prochain conseil municipal, un dossier complet : Plan, insertion dans le paysage et projet motivé.

**Fin de séance à 20h45**

<p>Le Maire M. Guillaume BARBIER</p> 	<p>La Secrétaire de Séance Mme Manhattan CORDONNIER</p> 
--	--